

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 23/2024

OBJET : ACCEPTATION DU DON DE MONSIEUR GARGOWITZ

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
9	10	10			
Rapporteur :		Pierre GUIBLIN			
Secrétaire de séance :		Dominique CIVRAY			

L'an deux mil vingt-quatre, le premier octobre, à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sodia PHILIPPEAU, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Maurice MICAULT, Nadège VALENTI, Nicolas BERGER, Ginetto ANZIL et Laetitia GLORIAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Adrien FONTAINE a donné pouvoir à Monsieur Nicolas BERGER

Absents excusés :

Madame Jeanne GAZEAU, Madame Sandrine BELIN et Madame Carole CHOQUET.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 1

PRESENTS A LA SÉANCE : 9

Date de convocation : 20 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L. 123-8 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2242-4 ;
Vu le rapport du Président ;

Considérant que conformément à l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président du CCAS a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs ;
Considérant que la délibération du Conseil d'Administration rend l'acceptation définitive ;
Considérant qu'en date du 17 juillet 2024, Monsieur GARGOWITZ (comité des gens du voyage) a fait un don de 360 € au CCAS de Sancoins, en compensation de la mise à disposition d'une benne à ordures pour la durée de leur séjour.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **d'accepter ce don de 360 € effectué par Monsieur GARGOWITZ ;**
- **d'imputer la somme reçue au compte 7713 du budget du CCAS.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 02 octobre 2024

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,

Pierre GUIBLIN

Date de publication : 04/10/2024

Mode de publication : mise en ligne.

Le secrétaire de séance,

Dominique CIVRAY